



Wallonie



Service public
de Wallonie

DÉPARTEMENT NATURE ET
FORETS

DIRECTION CHASSE-PECHE
SERVICE DE LA PECHE

Avenue Prince de Liège, 15
B-5100 JAMBES
Tél. : 081/33.59.00
Fax : 081/33.58.44

A l'attention des organisateurs de concours de pêche en 2017 en Wallonie

Vos réf. :
Nos réf. : D050301/XR/cg/05-700
Annexe(s) :

Contact : Christine GRAEVEN
Tél. : - 081/33.59.00 – Courriel : christine.graeven@spw.wallonie.be

Objet : Dérogation en faveur des concours de pêche

Namur, le

Madame, Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre demande de dérogation à (1) l'obligation de remettre immédiatement à l'eau un poisson pêché durant sa période de fermeture et/ou (2) l'obligation de remettre immédiatement à l'eau les poissons n'ayant pas la taille minimale pour pouvoir être conservés momentanément jusqu'à la fin du concours et/ou (3) l'obligation de ne pas dépasser un nombre maximum de poissons par pêcheur et par jour pouvant être conservés momentanément jusqu'à la fin du concours et/ou (4) l'obligation de remettre immédiatement à l'eau un poisson pêché à un endroit dans lequel le prélèvement ou la conservation temporaire du poisson est interdit, dérogation que vous sollicitez en faveur des concours que vous organiserez cette année.

La réglementation qui permet de bénéficier de ce type de dérogation est venue à échéance le 31 décembre dernier et est actuellement en cours de révision. La nouvelle réglementation devrait être approuvée définitivement par le Gouvernement wallon en mars prochain. En attendant, vu la proximité de l'organisation de concours de pêche pour 2017, l'administration se doit d'appliquer des mesures transitoires.

Sans pouvoir préjuger du texte définitif de cette réglementation, elle devrait néanmoins limiter dorénavant le bénéfice de cette dérogation pour les concours (et les entraînements) de pêche organisés soit par des instances sportives de la Fédération sportive des Pêcheurs francophones de Belgique (Ligue Francophone de Pêche

<http://spw.wallonie.be>

N° Vert : 1718
(Informations
générales)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes)

Sportive et Commission Sportive de Pêche à la Mouche, ainsi que leurs fédérations et clubs affiliés), soit par des sociétés de pêche membres de la fédération de pêche agréée du sous-bassin territorialement concerné par le concours, soit encore par la fédération elle-même.

La nouvelle réglementation devrait aussi prévoir l'introduction de la demande de dérogation au moyen d'un formulaire (voir Annexe), lequel prévoit notamment d'indiquer précisément les lieux des concours programmés, ainsi qu'une rubrique dans laquelle la fédération de pêche agréée du sous-bassin hydrographique concerné par le concours aura à marquer son accord sur l'organisation des concours devant bénéficier de la dérogation.

Le but recherché par la nouvelle réglementation est de maîtriser l'évolution du nombre annuel de concours qui est à certains endroits de plus en plus important chaque année, ce qui entraîne notamment des conflits au niveau de l'occupation des rives. Un autre but poursuivi par la nouvelle réglementation sera aussi de recueillir dès 2017 les résultats des concours bénéficiant de la dérogation, qui fournissent une information précieuse sur l'état des populations piscicoles dans les cours d'eau wallons. A cet égard, un formulaire spécifique vous sera transmis ultérieurement avec la dérogation. A noter déjà que ces résultats vous seront demandés pour obtenir une dérogation similaire en 2018.

En vue d'anticiper la mise en œuvre prochaine de cette nouvelle réglementation, puis-je vous demander de bien vouloir réintroduire votre demande en complétant le formulaire ci-joint et en le faisant viser par la fédération de pêche agréée du sous-bassin hydrographique territorialement concerné par le concours envisagé (voir carte des sous-bassins en annexe) ?

D'avance, je vous en remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable du Service de la Pêche,

/r Xavier Rollin

Formulaire de demande de dérogation « Concours de Pêche »

Demande de dérogation aux articles 2 et 14 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche
(**Une seule demande par concours**)

Recto

Organisateur (dénomination)

--

Représentant de l'organisateur

Nom	Prénom
Email	Téléphone mobile (GSM)
Adresse	

Date(s) et heures de début et de fin du concours

Date	de	à

Date(s) et heures de début et de fin des entraînements éventuels

Date	de	à

Localisation du concours ou des entraînements

Localité	Nom du cours d'eau, du canal ou du plan de d'eau	Largeur moyenne ⁽¹⁾ du cours d'eau, du canal (mètres) ou Surface du plan d'eau (hectares)
<input type="checkbox"/> Cours d'eau ⁽²⁾ Rive ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> Droite <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Gauche	<input type="checkbox"/> Canal ⁽²⁾ Rive ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud <input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest	<input type="checkbox"/> Plan d'eau ⁽²⁾ Rive ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud <input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest
	Coordonnées des limites du concours ⁽³⁾	
	Limite 1 (amont) ⁽³⁾	Limite 2 (aval) ⁽³⁾
Longitude (X)		
Latitude (Y)		
	Longueur de rive (mètres)	

⁽¹⁾ à l'endroit du concours

⁽²⁾ cocher la mention de votre choix

⁽³⁾ Coordonnées XY Lambert 1972 (Exemple : X 187589 – Y 65682) ou GPS (format WGS84, format décimal avec minimum 6 décimales : Exemple : Longitude 4,891952 – Latitude 49,901366)

Verso

Avis de la fédération de pêche agréée territorialement concernée par le concours/l'entraînement

Nom de la fédération de pêche agréée	
Nom du représentant de la fédération	
Fonction du représentant de la fédération	
<input type="checkbox"/> Avis Favorable ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Avis Défavorable ⁽¹⁾
Motivation si avis défavorable :	
	<i>Date et signature</i>

⁽¹⁾ la fédération agréée coche la mention de son choix

Accord du Service de la Pêche pour l'octroi de la dérogation

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Cachet du</div>	<p>Ir. X. ROLLIN Responsable du Service de la Pêche</p>
	<i>Date et signature</i>

Formulaire à renvoyer par voie postale à :

Madame C. GRAEVEN
Service de la Pêche
DNF-DGARNE-SPW
Avenue Prince de Liège, 7
5100 JAMBES

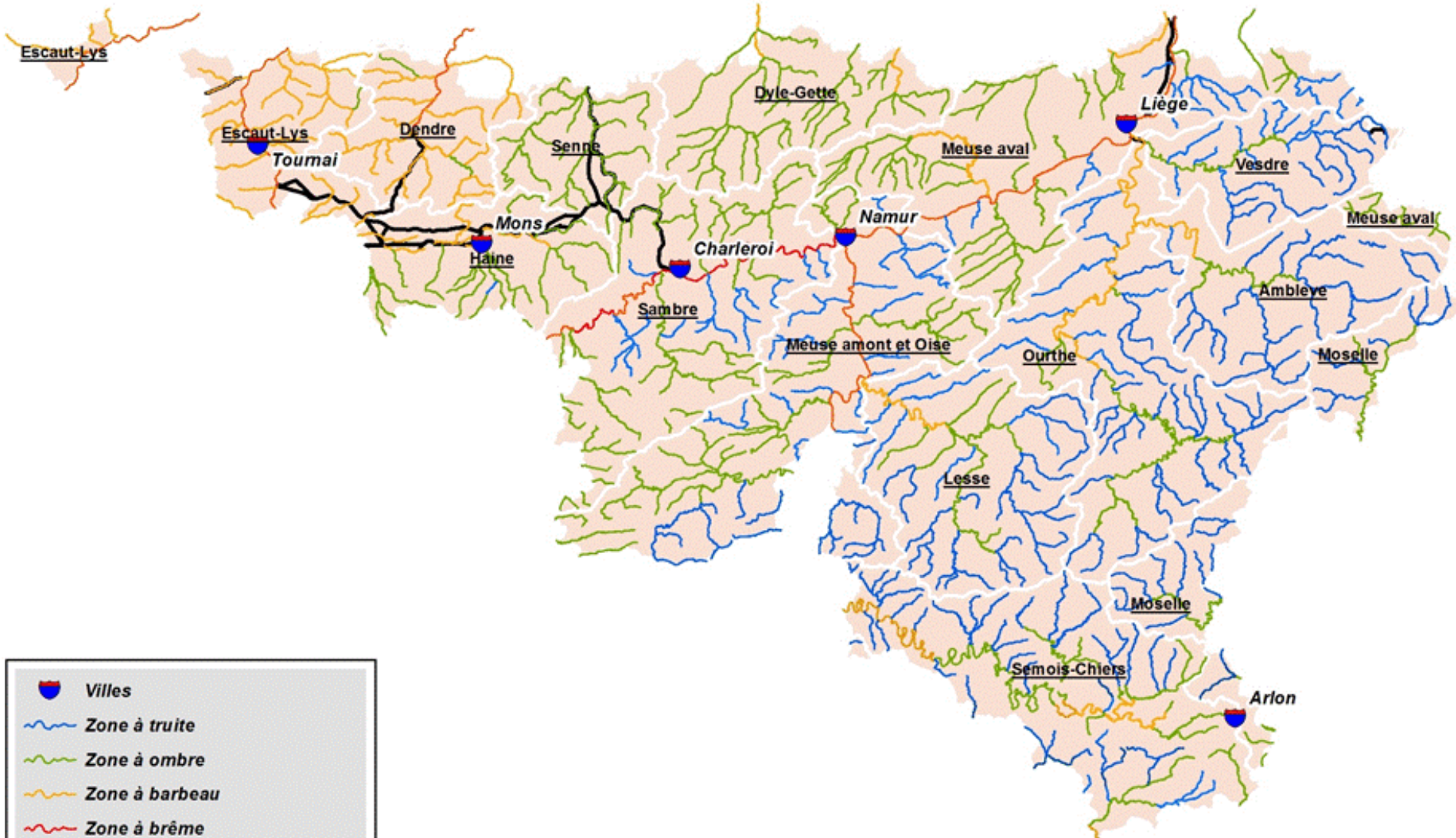
Ou par mail (plus rapide et sans risque) à :


christine.graeven@spw.wallonie.be


Pour tout renseignement complémentaire :


Tél. : 081/33.59.00
Email : christine.graeven@spw.wallonie.be


SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE WALLONIE





 Villes

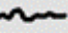
 Zone à truite

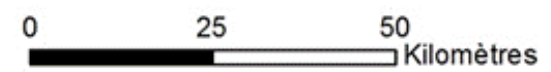
 Zone à ombre

 Zone à barbeau

 Zone à brème

 Sous-bassins hydrographiques

 Masses d'eau artificielle



VOS CONTACTS DANS LES FEDERATIONS DE PECHE AGREEES DE SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Fédération	Nom_structure	Nom	Prénom	Rue	CP	Ville	Tél	GSM	Mail1	Mail2
Féd. du Sous-Bassin	Amblève	SCHINCKUS	Jean-Marc	Voie Champ Franc, 4	4983	Basse-Bodeux		0476/57.01.43	schinckus_jm@hotmail.com	-
Féd. du Sous-Bassin	Dendre	BATTARD	Emile	Rue Notre Dame, 12	7322	Pommeroeul		0478/80.44.21	battard.emile@skynet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Dyle-Gette	BALZAT	Noël-Hubert	Rue Bruyère d'Elvigne, 20	1470	Bousval	010/61.49.75		noelbalzat@scarlet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Escaut-Lys	DESILVE	Jean-Christophe	Rue Rosée, 14	7623	Rongy	069/34.64.54	0478/97.01.75	desilve@skynet.be	desilve@vki.ac.be
Féd. du Sous-Bassin	Haine	LESSENT	Hector	Rue du Moulin, 56	7040	Givry	065/58.66.84		hectorlessent@laposte.net	-
Féd. du Sous-Bassin	Lesse	PIERRET	Alain	Rue du Thiers, 21	5580	Rochefort	084/21.20.53	0472097125	alain.pierret@skynet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Meuse amont	RENARD	Guy	Chaussée de Liège, 209 Bte 12	5100	Jambes		0496/690.530	guyrenard@yahoo.fr	-
Féd. du Sous-Bassin	Meuse aval	SCHMITZ	Jean-Noël	Rue de la Collectivité, 39	4100	Seraing		0496/50.83.59	lefrancpecheur@skynet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Moselle	ROY	Fernand	Neffe, 227A	6600	BASTOGNE	061/215212		lacaveduroy@skynet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Oise	CANTILLON	Cédric	Rue de la Station, 27	6230	PONT-A-CELLES		0473/36 93 58	cantillonc@hotmail.com	-
Féd. du Sous-Bassin	Ourthe	DUBOURG	Charlie	Place Roi Albert, 19	6660	Houffalize		0475/37.21.90	dubourgch@skynet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Ourthe	OGER	Francis	Route de Fraiture, 127	4140	Sprimont		0472 26 25 69	francis.oger@skynet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Sambre	DEMOITIÉ	Jean	Route de Mons, 204	6560	Erquelinnes		0477/35.19.16	jeandemoitie.fhps@gmail.com	-
Féd. du Sous-Bassin	Semois-Chiers	THIELTGEN	Thierry	Rue Principale, 32b	L-8834	Folschette (GDLux)		32470301434	thierrythieltgen@mplux.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Senne	LUYCKX	Jean-Marie	Chemin du Bosquet, 8	1430	Rebecq		0476/89.83.03	jeanmarie.luyckx@skynet.be	-
Féd. du Sous-Bassin	Vesdre	HUYBRECHTS	Francis	Rue Surlemont, 24	4801	Stembert		0477/50.48.81	francis.huy@hotmail.be	-